

# Accueil des Villes Françaises

Vous changez de ville ?

AVF vous accueille et vous accompagne



# Le projet associatif des AVF

## D'où vient-il ?

- A partir de 1963 : Création des « **Villes Accueils** »
- De 1971 à 1976 : Formation du **réseau**  
Création des **Unions régionales** des AVF (**URAVF**)  
Création de **l'Union Nationale** des AVF (**UNAVF**)

Ce sont :

- des **associations Loi 1901**
- des associations entièrement **gérées par des bénévoles.**



- Accueillir le Nouvel Arrivant dans une ville
  - Faciliter son adaptation à son nouvel environnement par le **Service au Nouvel Arrivant (SNA)**
  - L'aider à recréer un réseau relationnel
  
- Former des bénévoles compétents



## ▪ Article 1

L'association a pour but d'accueillir en priorité les personnes et les familles nouvellement arrivées (depuis moins de trois mois) sur le territoire et de faciliter leur intégration.

## ▪ Article 2

L'adhésion implique, dans les trois ans, l'engagement de contribuer, bénévolement, après formation, aux actions et au fonctionnement de l'association.



# Qui est le Nouvel Arrivant ?

Toute personne qui vit  
la mobilité  
quelle qu'en soit la raison



# Les objectifs AVF

- Offrir un **accueil personnalisé** à tous ceux qui vivent la **mobilité**
- Favoriser la création de **liens sociaux**
- S'adapter à l'**évolution** de la société
- **Promouvoir** ses moyens d'actions
- Privilégier un **bénévolat compétent**



# Les valeurs AVF

« L'esprit AVF »

LA CONVIVIALITÉ

LA CHALEUR HUMAINE

L'ÉCOUTE

LA DISPONIBILITÉ

LE PARTAGE  
D'EXPÉRIENCE de  
la MOBILITÉ

L'utilisation des  
TALENTS de CHACUN



# L'action des AVF

## Un service actif

- **Avant l'arrivée** : un accueil personnalisé pour
  - présenter la ville
  - faciliter les démarches
  - fournir des informations
  - rassurer
  
- **A l'arrivée** : un accueil et une écoute
  
- **Après l'arrivée** : un suivi, dans la durée, pour
  - créer un réseau relationnel
  - donner des adresses utiles
  - proposer des animations favorisant l'échange et le partage.





# Des outils performants

- Un service pour les entreprises, un accompagnement des familles ou personnes mutées ou nouvellement recrutées
- Une formation continue des bénévoles
- Un site Internet - des sites personnalisés
- Une présence sur les réseaux sociaux
- Une Boutique en ligne
- Une Newsletter trimestrielle
- Un congrès national tous les 3 ans



# Le Réseau AVF



11 000

Bénévoles



70 000

Adhérents



1

Union Nationale

16

Unions Régionales

300

AVF locaux

\*Gestion des documents spécifiques et des objets publicitaires

# Fonctionnement d'un AVF local

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG)

Réunit les adhérents au moins une fois par an.  
Élit le Conseil d'administration tous les trois ans.  
C'est la légitimité de l'Association.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Élu par l'AG, composé de 6 à 24 membres,  
Élit les membres du Bureau parmi ses membres.

## LE BUREAU

Élu par le CA , composé de 4 à 6 membres

- **Président**, chargé de la Communication ou ou de la Formation ou des Relations publiques
- **Trésorier**
- **Secrétaire général**, chargé des Relations intérieures
- **Trois Vice-Présidents** dont l'un obligatoirement chargé du SNA

Les deux autres Vice-Présidents sont chargés de la Communication ou de la Formation ou des Relations publiques.

# Fonctionnement d'un AVF local

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 à 24 membres

- Est élu par l'Assemblée Générale
- Neuf ans consécutifs ou non
- Organe de DÉCISION, de RÉFLEXION et d'ACTION
  - définit les orientations,
  - propose des idées,
  - vote les décisions,
  - accompagne les actions
- Se réunit au moins une fois par trimestre
- Élit ou coopte des membres
- Désigne éventuellement un (ou des) chargés de mission

## LE BUREAU

4 à 6 membres

- Est élu ou coopté par le CA
- Organe qui
  - assure collégalement la gestion courante de l'association
  - réfléchit et propose des objectifs de développement
  - veille à la mise en œuvre des décisions du CA
  - représente l'association à l'AG de l'Union régionale
  - décide, si nécessaire, entre deux CA
- Se réunit aussi souvent que nécessaire

# Durée des mandats dans un AVF local

- Les **administrateurs** sont élus pour un mandat de **trois ans**, renouvelable **deux fois**, mandats consécutifs ou non, soit **neuf années maximum**.
- Pour le **président**, le mandat de **trois ans** n'est renouvelable qu'**une fois**, soit **six années maximum**.
- Le Conseil d'administration est renouvelé par tiers tous les **trois ans**.
- La cooptation compte pour un mandat sauf si celle-ci a été prononcée pendant la dernière année du mandat.



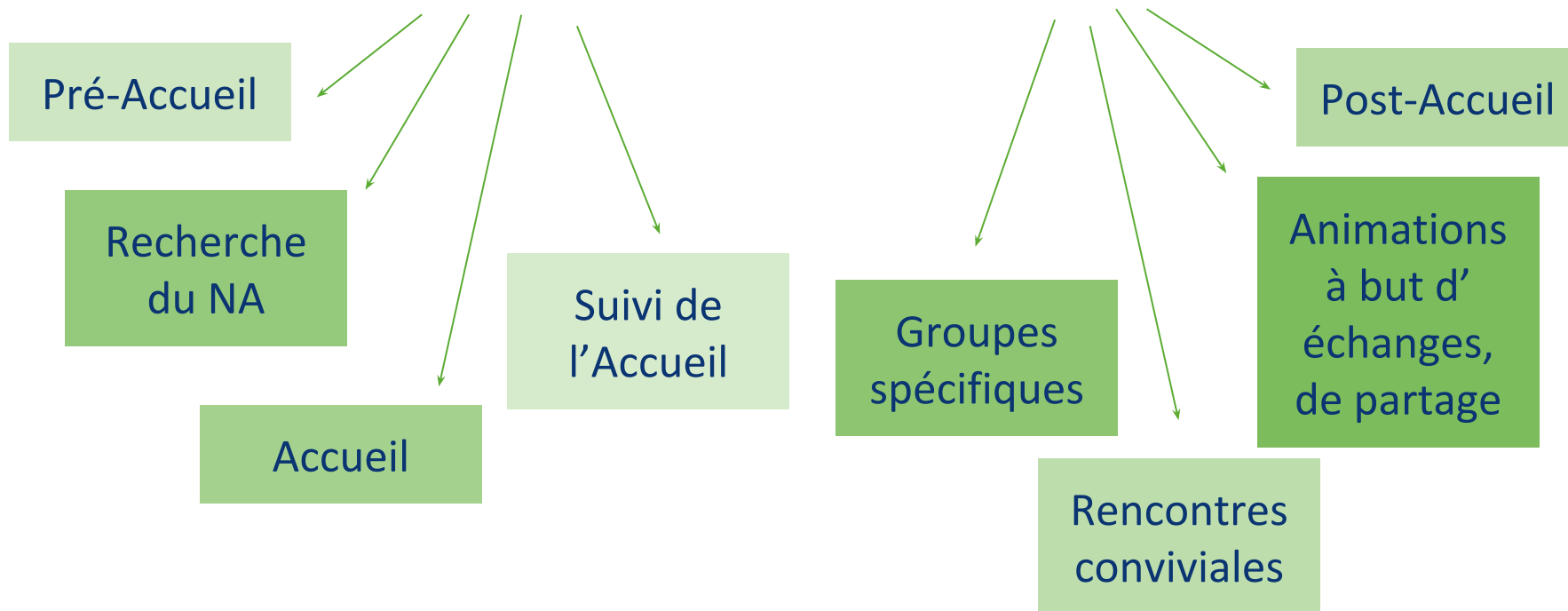
# Fonctionnement du SNA

(Service Nouvel Arrivant)

## VICE-PRÉSIDENT SNA

**Membre du Bureau, le VP SNA travaille en collaboration avec tous les membres du Bureau.**

**Le VP SNA coordonne et supervise l'ensemble des services.**



# LA CHARTE DU BÉNÉVOLE

ACCUEIL DES VILLES FRANÇAISES



s'engage à

- Accueillir et considérer le bénévole comme collaborateur.
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui confier une responsabilité qui lui convienne.
- Lui assurer la formation nécessaire à la fonction qu'il occupe.
- L'aider à s'insérer dans l'équipe.
- Le couvrir par une assurance adéquate.

Le Bénévole s'engage à

- 1 • Adhérer à l'association.
- 2 • Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs.
- 3 • Se sentir responsable de la promotion et du développement de l'association.
- 4 • Suivre régulièrement les actions de formation proposées.
- 5 • Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles.
- 6 • Assurer avec sérieux, discrétion et régularité la fonction choisie.

# Accueil des Villes Françaises

Vous changez de ville ?

*AVF vous accueille et vous accompagne*

